

Nice, le 17/05/2022

Direction départementale des Alpes-Maritimes
Santé environnement - DD06

Affaire suivie par : Iwan Lecardronnel

Tél. : 04.13.55.87.40

iwan.lecardronnel@ars.sante.fr

Réf : DD06-0522-4955-D

PJ : /

Le directeur général

à

Monsieur le directeur
Direction départementale des territoires et de
la mer des Alpes-Maritimes
Service maritime
Mission environnement marin
CADAM
147 boulevard du Mercantour
06286 Nice cedex 3

Objet : consultation avis ARS - réalisation de travaux de sécurisation du port Galère - Théoule sur Mer

Vous sollicitez mon avis sur le dossier présenté par le concessionnaire du port Galère relatif aux travaux de sécurisation du plan d'eau, des appartements et commerces, sur la commune de Théoule sur Mer.

Ces travaux visent à réduire l'agitation résiduelle du plan d'eau et limiter des franchissements d'eau lors de tempête ou de fortes houles :


- création d'ouvrages amortissants à l'entrée du bassin portuaire ;
- confortement des digues de protection du port.

L'examen du dossier présenté par le pétitionnaire n'appelle pas de remarque particulière de la part de l'ARS, considérant que les modalités de gestion de l'opération¹ permettront de limiter l'impact des travaux sur le milieu marin et de préserver la qualité de l'eau des zones de baignades en mer entourant le site.

Je note, que ces travaux sont prévus hors saison estivale, période durant laquelle l'ARS effectue, du 1^{er} juin au 30 septembre, le contrôle sanitaire réglementaire de la qualité des eaux de baignade en mer.

Pour le directeur général de l'ARS et par délégation
Le responsable du département prévention
et gestion des risques et des alertes sanitaires




Jérôme RAIBAUT

¹ mise en place d'un filet anti-MES autour des zones de travaux ; suivi de la turbidité avant le démarrage et pendant les travaux

